

# Plates-formes de travail élévatrices

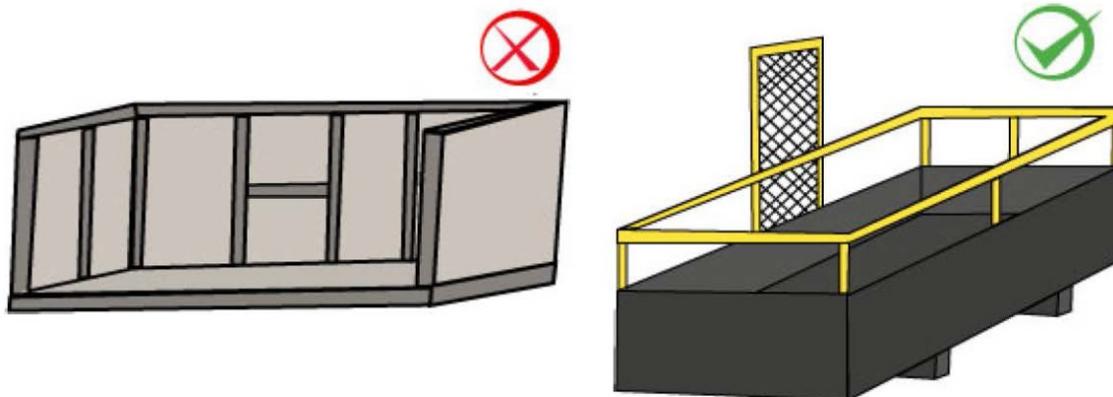
## Plates-formes de travail élévatrices

### Sécurité, conception et utilisation

Les employeurs qui font appel à des plates-formes élévatrices, souvent fixées à un équipement mobile automoteur de type « Zoom Boom », doivent s'assurer que ces plates-formes respectent la norme de sécurité afférente à ce type d'équipement. En effet, les plates-formes qui ne sont pas conformes à la norme présentent, pour les travailleurs, des risques de chute pouvant provoquer de graves blessures.

Par conséquent, ces plates-formes doivent se conformer à la norme *B354.4- F02 (C2013) – Plates-formes de travail élévatrices automotrices à bras articulé de l'Association canadienne de normalisation (CSA)*. Ainsi, avant que tout travailleur puisse utiliser ces plates-formes, l'employeur doit s'assurer qu'elles respectent les exigences de conception, de fabrication et de sécurité de la norme en question.

Si vous achetez une plate-forme de ce type, vous pouvez demander un certificat de conformité à la norme auprès du fabricant ou du distributeur. Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la norme sur le site Web de la CSA [www.csa.ca](http://www.csa.ca) ou par téléphone en composant le 1 800 463-6727.



### Conseils et directives

- N'utilisez jamais de plate-forme de bois, ou de métal et de bois, conçue ou fabriquée en interne. Ces plates-formes ne sont pas sécuritaires.
- L'opérateur de machine **doit** demeurer dans la machine lorsque les travailleurs se trouvent sur la plate-forme de travail.
- N'utilisez jamais de plate-forme qui n'est pas conforme à la norme de la CSA.

La CSTIT est hautement engagée envers la sécurité. Pour de plus amples renseignements sur la santé et la sécurité au travail, composez notre numéro sans frais ou visitez notre site Web.